

VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE

Accusé de réception en préfecture 191-219102233-20230309-VI-AR-2023-DG01-Al Pate de télétransmission : 09/03/2023 Pate de réception préfecture : 09/03/2023

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A Madame Sabah AID

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: Madame Sabah AID, conseillère municipale déléguée est déléguée pour remplir,

Le samedi 11 mars 2023 les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Ludovic FONT et Mme Sandrine DROUIN à 11h00
- <u>Article 2</u>: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
 - L'intéressée

Fait à Etampes, le 9 mars 2023

Le Maire, Franck MARLIN

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 1 0 MARS 2023